à Villenave d'Ornon, le 22 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance rouge canicule : Villenave d'Ornon renforce ses mesures de protection

Piscine ouverte jusqu'à 21 h, transports vers les lieux rafraîchis, astreinte du CCAS jusqu'à 20 h, maraudes renforcées, ouverture élargie des parcs : face à la vigilance rouge canicule, la Ville déploie des mesures exceptionnelles pour protéger la population.

En période de vigilance rouge, chacun est exposé aux risques liés à la chaleur.

La population est encouragée à :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Eviter les activités physiques et les déplacements aux heures les plus chaudes ;
- Maintenir leur logement aussi frais que possible ;
- Privilégier les lieux climatisés ou rafraîchis ;
- Se rafraîchir plusieurs fois par jour ;
- Porter des vêtements légers, amples et de couleur claire.

Une attention particulière doit être portée à l'apparition de symptômes tels que fatigue inhabituelle, maux de tête, vertiges ou malaises, qui peuvent être les premiers signes d'un coup de chaleur.
Les recommandations complètes des autorités sanitaires sont disponibles sur les supports officiels de l'État.

Un dispositif renforcé pour les personnes vulnérables

Un numéro d'astreinte communal
Jusqu'à mercredi soir, le Centre communal d'action sociale (CCAS) assure une permanence téléphonique jusqu'à 20h au : **05 57 96 22 40**

Une veille renforcée auprès des personnes âgées
Les appels aux personnes inscrites sur les registres de veille sont intensifiés.
Un service de transport est également mis en place afin de permettre aux personnes âgées d'accéder à des lieux rafraîchis :

- lundi vers la médiathèque d'Ornon ;
- mardi et mercredi vers le foyer-restaurant Les Graves.

Des maraudes auprès des personnes sans domicile
La police municipale renforce ses rondes et sa coordination avec le SAMU social afin d'assurer une veille plus étroite auprès des personnes sans domicile fixe.
Ces maraudes permettent notamment la distribution d'eau et le suivi des signalements.

Une mobilisation des associations caritatives
Les associations caritatives du territoire sont associées à l'ensemble des mesures déployées dans le cadre de cet épisode de chaleur exceptionnelle.

Mesures dans les écoles et les structures d'accueil

La Ville applique le plan « Grande chaleur » dans les écoles et structures d'accueil de la petite enfance. Les mesures mises en œuvre comprennent notamment :

- l'aération matinale des locaux ;
- la fermeture des volets durant les heures les plus chaudes ;
- l'utilisation des dispositifs de ventilation ;
- l'interdiction des sorties scolaires, sauf vers des destinations aquatiques ou climatisées ;
- l'arrosage des cours d'école afin de contribuer au rafraîchissement de l'atmosphère ;
- l'annulation des kermesses prévues cette semaine.

La situation fait l'objet d'un suivi quotidien afin d'évaluer les températures dans les locaux et d'adapter les mesures si nécessaire.

Téléalerte : un outil pour être informé rapidement

La Ville peut être amenée à diffuser des messages d'information ou de sécurité par l'intermédiaire de son dispositif de téléalerte. Les Villenavaises et Villenavais qui ne sont pas encore inscrits sont invités à le faire dès maintenant afin de recevoir les informations utiles en temps réel.

Soyons attentifs les uns aux autres

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, notamment pour les personnes âgées, isolées, en situation de handicap, les jeunes enfants ou les personnes souffrant de maladies chroniques. La Ville invite chacun à prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, voisins ou connaissances les plus fragiles.

Toute personne inquiète pour un proche ou un voisin vulnérable peut contacter le CCAS au 05 57 96 22 40.

Restrictions et interdictions

Face à cette situation exceptionnelle, et conformément aux décisions des services de l'État, toute manifestation publique organisée en extérieur ou dans des espaces non climatisés ou non rafraîchis est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Sont notamment concernés :

- les kermesses prévues du 22 au 26 juin ;
- le LAEP du mercredi 24 juin ;
- les portes ouvertes de l'école municipale de musique prévues le mercredi 24 juin ;
- le marché nocturne du Bourg du jeudi 25 juin ;
- les 30 ans du Pass' prévus le vendredi 26 juin.

Le marché du mercredi matin est maintenu.

Par ailleurs, la baignade est strictement interdite dans les lacs de la commune en raison de très fortes concentrations de cyanobactéries.

Ces micro-organismes présentent un risque pour la santé humaine et animale.

La pêche à la main est interdite et les poissons pêchés ne doivent pas être consommés.

La police municipale assure une surveillance renforcée des secteurs concernés.

Où trouver de la fraîcheur à Villenave d'Ornon ?

La Ville met à disposition plusieurs lieux rafraîchis ainsi que des espaces ombragés accessibles à tous. Une cartographie des points de fraîcheur est disponible sur le site internet de la Ville.

Piscine municipale

Ouverture exceptionnelle en horaires élargis :

- Lundi : 12 h – 21 h
- Mardi : 9 h – 21 h
- Mercredi : 9 h 30 – 21 h

Évacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture.

Médiathèque d'Ornon et médiathèque Les Étoiles

- Lundi : 14 h – 18 h
- Mardi : 15 h – 20 h à Ornon et 14 h – 18 h aux Étoiles
- Mercredi : 10 h – 18 h
- Jeudi : 14 h – 18 h
- Vendredi : 10 h – 12 h puis 14 h – 18 h
- Samedi : 10 h – 18 h

EHPAD Home Marie-Curie
Tous les jours de 9 h à 18 h 30.

Résidence Domitys
Tous les jours de 8 h à 20 h.

Foyer-restaurant Les Graves
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 45.

Des parcs ouverts plus longtemps
Pendant toute la durée de la vigilance rouge, les parcs municipaux bénéficient d'horaires étendus. Plus ombragés et moins minéralisés que l'espace urbain, ils constituent des îlots de fraîcheur permettant de profiter de conditions plus supportables, notamment en début et en fin de journée.

Parc Barron
Ouverture exceptionnelle de 9 h à 23 h.
Les brumisateurs seront en fonctionnement toute la journée à compter du mardi 23 juin.

Parc Sourreil
Ouverture exceptionnelle de 8 h 30 à 22 h 30.

Parc de Sallegourde
Accès libre.

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenavedornon.fr - 05 56 75 69 39